Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230403-20230403_15-DE

Délibération n°20230403_15

# République Française
Département du Pas-de-Calais

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-neuf mars deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2023.

**Présents** : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Christian CLEMENT, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX et Benoît ROYER.

**Absents excusés** : Mme Claudia CERRATO, Mrs Stéphane LAGACHE, Guy REGNIER et Renaud VAHE.

**Procurations** :
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Stéphane LAGACHE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
Mme Claudia CERRATO donne son pouvoir à Mme Emmanuelle PIERROT
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à M. Benoît ROYER

**Absent non excusé** : Néant

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 19 (15 présents et 4 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 20h19

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230403-20230403_15-DE

Délibération n°20230403_15

# République Française
Département du Pas-de-Calais

**Création d'un emploi permanent à temps complet et modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :
Conformément au Code Général de la Fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services. Afin de répondre à nos obligations réglementaires prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général de la Fonction Publique, cette délibération doit préciser :

- L'emploi créé
- Le ou les grade(s) correspondant et la catégorie hiérarchique
- Le temps de travail
- La possibilité de pourvoir éventuellement ce poste par un agent contractuel.

Afin de pourvoir les postes vacants et assurer la continuité du service, il est proposé de créer un emploi d'agent des services techniques à temps complet (35/35ème)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de l' emploi suivant :

| Emploi | Cadre d'emplois | Cat hiérarchique | Temps de travail |
|---|---|---|---|
| Agent des services techniques | Agent de maîtrise principal | C | 35 heures hebdomadaires |

Ces emplois pourront le cas échéant être pourvus par un agent contractuel, en donnant priorité aux candidats ayant une expérience dans le domaine.

Le recrutement sur ces postes sera effectué sur le fondement de l'article L332-13 du CGCT dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, par référence au grade des adjoints administratifs et techniques.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire,**
- **DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au recrutement.**
-

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le trois avril deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr